

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid 19 –

Confinement du 30 octobre au 1 décembre 2020

SERVICES MUNICIPAUX : MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DANS LE STRICT RESPECT DES GESTES BARRIERES

Suite à l'intervention du Président de la République mercredi 28 octobre et aux consignes gouvernementales communiquées jeudi 29 octobre, voici les conditions de fonctionnement des services municipaux à partir de ce vendredi 30 novembre et jusqu'au 1 décembre

Les services maintenus

Les accueils dans les mairies déléguées :

A compter de lundi 2 novembre, les accueils de proximité de la ville et le service des démarches administratives seront ouverts uniquement sur rendez-vous, aux horaires habituels

Tous les horaires et les coordonnées des services, pour prises de rendez-vous, sont accessibles sur le site de la Ville : www.annecy.fr/fil-actus

Etat civil

La célébration des mariages est autorisée, l'assistance est limitée à 6 personnes.

Urbanisme

Le service urbanisme fonctionne normalement – les lundi mardi et jeudi -, sur rendez-vous uniquement, et par téléphone 04 50 33 89 55 chaque fois que possible. Si un rendez-vous doit se tenir en présentiel, deux personnes maximum seront accueillies pour un même dossier.
<https://www.annecy.fr/124-autorisations-et-permis-de-construire.htm>.

Petite enfance, vie scolaire et périscolaire, restauration scolaire

Crèches (à l'exception de la crèche Mômes et Merveilles), haltes-garderies, restent ouvertes selon un protocole sanitaire renforcé.

A partir de la rentrée, prévue lundi 2 novembre, l'accueil des enfants dans les écoles, les accueils périscolaires et le service de restauration municipale fonctionneront normalement.

Dans les écoles, les directeurs mettront en place, d'ici le 9 novembre, les protocoles sanitaires décidés par l'Education nationale. Une information spécifique sera faite à tous les parents.

La sécurité et la surveillance de l'espace public

Ces services continuent leur activité normalement.

Les espaces publics et bâtiments

L'entretien des espaces verts, de la voirie et du patrimoine est également maintenu.

Les cimetières

Ils restent ouverts. La présence aux cérémonies est limitée à 30 personnes.

Les marchés

Les marchés, y compris le marché aux fleurs, sont maintenus. **Le marché de brocante prévu ce week-end est annulé.**

Par la suite, seuls les marchés alimentaires seront autorisés.

Les services interrompus, les équipements fermés, les annulations

Restaurants séniors

Les 6 restaurants séniors – Le Ritz, La Cozna, Espace Chez nous, la Détente, la Grenette et le restaurant du CEP - sont fermés au public.

La Ville travaille pour proposer un service de portage de repas à domicile, pour les personnes qui fréquentent habituellement les restaurants séniors et qui en feront la demande.

Les établissements et activités culturels

- Les établissements publics culturels et d'enseignements artistiques sont fermés au public - musées, cinémas, théâtres, salles de spectacles, lieux d'exposition et médiathèques.
- Les sites du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Annecy sont fermés au public sauf pour les enseignements liés aux classes à horaires aménagés collèges et lycées et les filières d'enseignement supérieur (cycle 3 et cpes), qui seront maintenus. Les autres cours seront organisés à distance.
Par ailleurs, quelques activités sont autorisées - création artistique : tournages, répétitions, enregistrements et captation des œuvres.
- Pour les médiathèques, le service de réservation est suspendu. Les boîtes de retours restent ouvertes. Tous les événements prévus dans les médiathèques sont annulés. Un service de prêts de documents en « clic and collect » devrait être opérationnel d'ici la fin de semaine prochaine.
Pour plus d'informations sur les services des médiathèques, consultez régulièrement <https://bibliotheques.annecy.fr>.
Toutes les offres numériques des médiathèques sont maintenues et seront prochainement développées.

Les établissements et activités sportifs

Tous les équipements sportifs sont fermés, sauf dérogation qui concerne notamment les publics scolaires et périscolaires, organisés par les groupes scolaires et les sportifs de haut niveau.

L'ensemble des activités sportives municipales sont annulées, à partir du 2 novembre jusqu'à une date, à ce jour, non déterminée.

Plus de location des salles municipales

Les salles municipales ne sont plus accessibles au public, les locations sont interrompues.